

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : **KAIVAC Neutral Cleaner**
Numéro d'article : **12439B**
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Emploi de la substance / de la préparation** Produit de nettoyage
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . **Producteur/fournisseur :**

Kaivac Inc.
2680 Van Hook Ave.
Hamilton, OH 45015
- . 1.4 Numéro de téléphone d'urgence: En cas d'urgence médicale **UNIQUEMENT**, veuillez appeler:
INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour information: 800-287-1136

Date de préparation / révision de la FDS 29 octobre 2020

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- . **Pictogrammes de danger** néant
- . **Mention d'avertissement** néant
- . **Mentions de danger** néant
- . **Indications complémentaires:**
Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . 3.2 Caractérisation chimique: **Mélanges**
- . **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
- . **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 64-17-5	éthanol	2,5-<5%
EINECS: 200-578-6	Flam. Liq. 2, H225	
Numéro index: 603-002-00-5		
Reg.nr.: 01-2119457610-43-xxxx		
- . **SVHC** Non
- . **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques, agents de surface cationiques	<5%
agents conservateurs (Chloro-5-méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + méthyl-2-isothiazoline-4-one-3 + du chlorure de magnésium et du nitrate de magnésium), parfums	
- . **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 2)

— F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

Désignation commerciale : KAIVAC Neutral Cleaner
Numéro d'article : 12439B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité : néant
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un vêtement personnel de protection
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter la section 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Stockage :
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir section 7.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

Désignation commerciale : **KAIVAC Neutral Cleaner**
 Numéro d'article : **12439B**

(suite de la page 2)

. 8.1 Paramètres de contrôle**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****64-17-5 éthanol**

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
 Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

. **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition**. Equipement de protection individuel :****. Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

. Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre
 Filtre A/P2 (EN 141)

. **Protection des mains** : Gants de protection.

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc
 Caoutchouc fluoré (Viton)
 Caoutchouc nitrile
 Caoutchouc chloroprène
 Gants en néoprène

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Protection des yeux** : Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)

. **Protection du corps** : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****. Indications générales.****. Aspect:**

Forme : liquide
Couleur : bleu clair
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : non déterminé

. **valeur du pH à 20 °C:** ca. 8 (100%)

. Modification d'état

Point de fusion : non déterminé
Point d'ébullition : non déterminé

. **Point d'éclair** : Non applicable

. **Inflammabilité (solide, gazeux)** : non applicable

. Température d'inflammation :

Température de décomposition : non déterminé

. **Auto-inflammabilité** : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

Désignation commerciale : **KAIVAC Neutral Cleaner**
 Numéro d'article : **12439B**

(suite de la page 3)

- . **Limites d'explosivité :**
 inférieure : non applicable
- . **Propriétés comburantes** : néant
- . **Pression de vapeur :** non déterminé
- . **Densité à 20 °C:** ca. 1 g/cm³
- . **Vitesse d'évaporation.** : non déterminé
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** soluble
- . **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** non déterminé
- . **Viscosité :**
 dynamique : non déterminé
- . **9.2 Autres informations** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- . **Composant** **Type** **Valeur** **Espèce**
- Produit ATEmix oral > 5000 mg/kg .
- Produit ATEmix dermal > 5000 mg/kg .
- . **Effet primaire d'irritation :**
- . **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **des yeux :** légèrement irritant
- . **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation**
 Aucun effet de sensibilisation connu.
 En cas d'exposition prolongée, possibilité d'un effet de sensibilisation par contact avec la peau.
- . **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

Désignation commerciale : **KAIVAC Neutral Cleaner**
 Numéro d'article : **12439B**

(suite de la page 4)

. **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques. **12.1 Toxicité**

. **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Autres indications écologiques** :

. **Indications générales** :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

. **PBT**: Non applicable.

. **vPvB**: Non applicable.

. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation** :

Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.

. **Catalogue européen des déchets**

20 01 30 détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

. **Emballages non nettoyés** :

. **Recommandation** :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

. **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 Numéro ONU**

. **ADR, IMDG, IATA** néant

. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

. **ADR, IMDG, IATA** néant

. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. **ADR, IMDG, IATA**

. **Classe** néant

. **14.4 Groupe d'emballage**

. **ADR, IMDG, IATA** néant

. **14.5 Dangers pour l'environnement:**

. **Polluant marin** : Non

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 07.11.2017

Numéro de version 2

Révision: 07.11.2017

Désignation commerciale : **KAIVAC Neutral Cleaner**
 Numéro d'article : **12439B**

(suite de la page 5)

- . **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- . **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.
- . **Indications complémentaires de transport :** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.
- . **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Directive 2012/18/UE**
- . **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Classe ICPE Seveso III : néant
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant
- . **Préparations dangereuses**
Arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses
- . **Protection des travailleurs**
Hygiène et sécurité au travail
Code du travail : article R 4222-1 (aération, assainissement), articles R 4141- 1 à 4 (formation à la sécurité).
Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
- . **Protection de l'environnement**
Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux),
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- . **Contact :** .
- . **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- . **Sources :** source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>